

LETTRE D'INTENTION
« MATHELino »

Entre :

La

Pädagogischen Hochschule Freiburg
Kunzenweg 21
D-79117 Freiburg

Représenté par Monsieur le Prof. Dr. Ulrich Druwe, en sa qualité de recteur,

Service exécutif: Prof. Dr. Gerald Wittmann
Institut für Mathematische Bildung,

Ci-après dénommée **L'Institut für Mathematische Bildung**

Et :

Le Département du Bas-Rhin, pour le Vaisseau
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9

Représenté par le Président du Département du Bas-Rhin

Ci-après dénommé **Le Département**

La présente lettre d'intention a pour finalité la signature d'une convention de partenariat entre les parties citées ci-dessus dans le but de promouvoir un projet pédagogique dénommée *Mathelino* qui vise à offrir aux enfants une approche ludique des mathématiques. Dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire qui portera sur les mathématiques et qui sera présentée de septembre 2013 à août 2014, le Vaisseau par l'intermédiaire de la présente convention de partenariat souhaite mener une action avec les membres du projet *Mathelino* afin de collaborer vers un but commun qui est de développer la curiosité aux sciences et techniques notamment des enfants par une approche ludique des mathématiques.

Par la présente lettre d'intention, les parties confirment leur intention de s'engager à participer à la signature de la convention de partenariat (ci-joint) concernant la réalisation d'ateliers ludique sur les Mathématiques. Le Département prendra toutes les mesures nécessaires, dans les plus brefs délais, pour la signature en commission permanente réunis en session plénière de ladite convention de partenariat.

Prof. Dr. Ulrich DRUWE
Recteur de la Pädagogischen
Hochschule Freiburg

~~Le Directeur du Vaisseau~~
~~Philippe GINSTE~~

2

Freiburg, den

Strasbourg le

CONVENTION DE PARTENARIAT

« MATHELino »

Entre :

La Pädagogischen Hochschule Freiburg
Kunzenweg 21
D-79117 Freiburg
Représenté par Monsieur le Prof. Dr. Ulrich DRUWE, en sa qualité de recteur,

Service exécutif:
Institut für Mathematische Bildung,
Représenté par Monsieur le Prof. Dr. Gerald Wittmann

Ci-après dénommée **L'Institut für Mathematische Bildung**

Et :

Le Département du Bas-Rhin, pour le Vaisseau
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9
Représenté par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Ci-après dénommé **Le Département**

Ci-après désignés conjointement « **Les parties** ».

Préambule :

Les parties citées ci-dessus conviennent de promouvoir un projet pédagogique dénommé *Mathelino* vise à offrir aux enfants une approche ludique des mathématiques.

Le centre des sciences et des techniques Le Vaisseau, dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire qui portera sur les mathématiques et qui sera présentée de septembre 2013 à août 2014, mènera des actions avec les membres du projet *Mathelino* afin de collaborer vers un but commun qui est de développer la curiosité aux sciences et techniques notamment des enfants par une approche ludique des mathématiques.

Vu la délibération de la commission permanente en date du 6 mai 2013 décidant d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre l'Institut für Mathematische Bildung et le Département,

Article 1 – Objet de la Convention de partenariat

L'objet de la présente convention est de définir les modalités du partenariat entre Le Département et L'Institut für Mathematische Bildung.

Le Vaisseau est un équipement de culture scientifique et technique créé sur l'initiative du Département du Bas-Rhin, ouvert au grand public depuis le 22 février 2005 est situé 1bis, Rue Philippe Dollinger à Strasbourg.

Il s'adresse prioritairement à un public d'enfants de 3 à 15 ans. Depuis son ouverture, plus de 1 000 000 visiteurs se sont rendus au Vaisseau. La vocation principale de ce centre est le développement de la curiosité aux sciences et aux techniques par une approche ludique. Il poursuit également deux autres objectifs : épauler les enseignants et les parents dans leur mission éducative et susciter des vocations scientifiques et techniques. La spécificité du Vaisseau s'appuie notamment sur une approche franco-allemande : destinées à un public d'enfants français et allemands, les animations se font dans les deux langues.

Considérant que l'Institut für Mathematische Bildung dans le cadre de son projet dénommée *Mathelino* dispose du matériel nécessaire à la réalisation d'ateliers ludiques sur le thème des mathématiques ainsi que d'encadrants spécialement formés pour sa présentation, le Département souhaite collaborer avec l'Institut für Mathematische Bildung afin de développer la curiosité des enfants aux mathématiques par une approche ludique.

De ce fait, le Département sollicite la compétence de l'Institut für Mathematische Bildung, afin de satisfaire sa mission de service public, pour des animations d'ateliers, à destination d'enfants, portant sur une approche ludique des mathématiques.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 août 2014, durée correspondant à la période de présentation au public de l'exposition temporaire Mathématique au Vaisseau.

La présente convention n'est pas reconductible.

Article 3 : Les obligations de l'Institut für Mathematische Bildung

L'Institut für Mathematische Bildung s'engage à :

- Arrêter la liste des ateliers présentés lors des animations du 3 octobre 2013 à la galerie Rivétoile et des 12 et 13 octobre 2013 au Vaisseau au plus tard le en accord avec le Vaisseau. L'Institut für Mathematische Bildung doit au minimum proposer ateliers.
- la réalisation d'ateliers à la galerie de Rivétoile le jeudi 3 octobre 2013 et promotion de l'exposition temporaire Mathématique du Vaisseau ;
- la réalisation d'ateliers au Vaisseau en cours de la *fête de la science* prévue les 12 et 13 octobre 2013 ;
- la réalisation de 8 documents d'accompagnement à destination des enseignants allemands sur 8 éléments de l'exposition temporaire mathématique, diffusés sur le site internet du Vaisseau ;

- offrir une place de stand au Vaisseau lors du salon professionnel « Mathe für alle » qui aura lieu à l'automne 2013 à Fribourg en Brisgau d'une valeur de 2 000 € HT ;
- promouvoir l'exposition temporaire Mathématique par le biais de leur site internet et en fonction des possibilités sur d'autres supports de communication ;
- diffuser les affiches ou autres supports de communication (JDB, flyers, ...) fournies par le Vaisseau relative à l'exposition temporaire Mathématique ;
- prêter gratuitement des éléments des ateliers à la demande du Vaisseau en fonction des disponibilités de l'Institut für Mathematische Bildung. Les dates et éléments des ateliers seront définis d'un commun accord et confirmés par un courrier Recommandé accusé réception.

3.1. Détails de l'animation du 3 octobre 2013 à la galerie Rivétoile

L'Institut für Mathematische Bildung animera le **3 octobre 2013** des ateliers ludiques sur les mathématiques (cf. annexe) destinés à un jeune public à partir de 4 ans.

Les ateliers seront animés en public de **8h30 à 21h00** (hors montage et démontage) à la galerie Rivétoile.

L'Institut für Mathematische Bildung prend en charge le transport aller-retour du matériel et des encadrants, la mise en place /montage des ateliers la veille de l'animation à la galerie Rivétoile, encadrement des ateliers, et le démontage des ateliers après 21h00.

Pour cette animation l'Institut für Mathematische Bildung mettra à disposition :

- 3 encadrants pendant la durée des ateliers ;
- l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des ateliers.

Les enfants doivent obligatoirement être encadrés et surveillés de leurs responsables légaux pour pouvoir participer aux ateliers. L'Institut für Mathematische Bildung et les animateurs déclinent toute responsabilité dans le cas d'un incident éventuel, par exemple l'ingurgitation de petites pièces.

De plus, l'Institut für Mathematische Bildung disposera des affiches et autres supports de communication relatif à l'exposition temporaire Mathématique afin d'en faire la promotion auprès du public pendant toute la durée de l'animation des ateliers à savoir de 8h30 à 21h00.

3.2. Détails des animations des 12 et 13 octobre 2013 au Vaisseau

L'Institut für Mathematische Bildung animera durant la fête de la science, les **12 et 13 octobre 2013** des ateliers ludiques sur les mathématiques (cf. annexe) destinés à un jeune public à partir de 4 ans.

Les ateliers seront animés en public de **10h00 à 18h00** (hors montage et démontage) au Vaisseau.

L'Institut für Mathematische Bildung prend en charge le transport aller-retour du matériel et des encadrants, la mise en place /montage des ateliers le 12 octobre 2013 de 7h30 à

10h00, encadrement des ateliers, et le démontage des ateliers le 13 octobre 2013 après 18h00.

Pour cette animation l'Institut für Mathematische Bildung mettra à disposition :

- 2 intervenants pendant la durée des ateliers ;
- l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des ateliers.

Les enfants doivent obligatoirement être encadrés et surveillés par leurs représentants légaux pour pouvoir participer aux ateliers. L'Institut für Mathematische Bildung et les animateurs déclinent toute responsabilité dans le cas d'un incident éventuel, par exemple l'ingurgitation de petites pièces.

Article 4 : les obligations du Département

Le Département s'engage à :

- verser pour la durée de la convention **3 050.00 € TTC** pour son soutien au projet ;
- mettre en œuvre les moyens techniques, financiers et humains pour l'organisation de ces animations qui se dérouleront au Vaisseau ;
- mettre à disposition des tables / chaises et tabourets nécessaires à la réalisation des ateliers ;
- fournir des affiches d'avertissement sur supports pour les parents participants avec leurs enfants aux ateliers, en bilingue (français et allemand) ;
- la réalisation de tous les supports pédagogiques nécessaires avec l'aide technique de l'Institut für Mathematische Bildung ;
- la réalisation de la communication par tous moyens souhaités (newsletter, site, affiches dans les expositions...) afin de promouvoir l'action pédagogique du Vaisseau et de l'Institut für Mathematische Bildung quant à la découverte des mathématiques par une approche ludique envers un jeune public ;
- recevoir un groupe de 60 étudiants pour un échange professionnel sur la pédagogie et méthodologie utilisées au Vaisseau ;
- promouvoir l'action de l'Institut für Mathematische Bildung sur le site internet du Vaisseau ;
- disposer le logo de l'Institut für Mathematische Bildung sur les affiches de promotion de l'exposition temporaire Mathématique.

Une avance de 1 000 € TTC sera accordée à l'Institut für Mathematische Bildung afin de soutenir le partenariat. Le solde du soutien financier sera versé au terme de la présentation des animations lors de la fête de la science des 12 et 13 octobre 2013.

Le paiement à l'Institut für Mathematische Bildung est effectué par mandat administratif sur le budget du département en ressources propres dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture émise après la dernière animation.

Article 5 : Conditions de résiliation de la convention

Le Département et l'Institut für Mathematische Bildung peuvent résilier unilatéralement la présente convention en cas de force majeure.

La présente convention est résiliée unilatéralement par les parties en cas de faute de l'autre partie ou en cas de force majeure sans indemnité. Le manquement aux obligations convenues dans la présente convention constitue des fautes justifiant sa résiliation.

Article 6 : Modification de la présente convention par avenant

Toutes les clauses de la convention initiale peuvent être modifiées d'un commun accord par les parties par avenant. L'ensemble des clauses non concernées par l'avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 7 : Attribution de juridiction

En tant que de besoin après avoir épuisé toutes les solutions amiables, les parties font attribution expresse de compétence au Tribunal Administratif de Strasbourg.

31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 21 23 23

Greffe du tribunal :

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Fait en deux (2) exemplaires

Fait à Strasbourg, le

Prof. Dr. Ulrich DRUWE
Recteur de la Pädagogischen
Hochschule Freiburg

Guy-Dominique KENNEL
Le Président